



ENERGIE

Mesure n°24 : Subventionner le remplacement du chauffage électrique

Le recours au chauffage électrique est une spécificité française. Représentant plus de 30% du marché français contre seulement 5% en Allemagne, le chauffage électrique est utilisé par 7 millions de foyers. Alors qu'il connaît de sérieuses restrictions dans certains pays européens comme au Danemark où il est interdit ou en Belgique où sa publicité est prohibée, le chauffage électrique est au contraire privilégié et promu par le producteur historique, EDF au travers des offres Vivrelec. L'option « tout-électrique » privilégiée pour le chauffage permet de justifier une surcapacité de production. C'est ainsi qu'au lieu de s'adapter à la demande des consommateurs, c'est au contraire le consommateur qui doit s'adapter aux errements du producteur...

Par pure idéologie, la France opte donc pour un mode de chauffage inefficace et coûteux pour l'usager comme pour le producteur. D'usage saisonnier, le chauffage électrique implique, pour chaque degré supplémentaire, la mobilisation de 1400 MW de capacité de production supplémentaire. Ce sont donc une quinzaine de centrales nucléaires qui sont utilisées pour suivre cette demande électrique. Mais, ces besoins de pointe nécessitent, en plus de ces réacteurs électronucléaires, la mobilisation de moyens de production plus flexibles comme le fioul, gaz ou charbon. Ce faisant, le kWh électrique, loin d'être sans émission de CO₂, a le désavantage d'allier production de déchets nucléaires et émissions de gaz à effet de serre ! Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le kWh nécessaire au chauffage électrique en période de froid génère un rejet égal à 190 grammes de CO₂ et jusqu'à 260 grammes en période de grand froid. D'ici à 2010, l'Ademe évalue à 300 g de CO₂ par kWh ces rejets avec un accroissement des épisodes climatiques marqués.

De plus, le chauffage électrique réclame des moyens de production centralisée et peu efficace. Les pertes en ligne et la transformation d'énergie primaire en énergie finale entraînent une dispersion de 70% de l'énergie réellement utilisée, soit 3 kWh d'énergie primaire pour 1 kWh d'électricité consommée ! Cette inefficacité latente entraîne un coût de fonctionnement prohibitif, 11 c€ d'euros pour le kWh électrique contre à peine 4 c€ pour le gaz !

Grâce à des campagnes publicitaires massives et un coût d'acquisition faible, des contrats liant le producteur historique à des promoteurs immobiliers négligents favorisent le chauffage électrique. Consommer ce qui est produit ou produire ce qui est consommé, deux logiques pour un seul service public !

